

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de la Haute-Ardèche* lors de la Commission Permanente du 3 avril 2017 :

1 936 € répartis en faveur du collège Joseph Durand et du collège de la montagne ardéchoise, au titre de l'aide à l'équipement matériel pédagogique des collèges publics,

Au titre de la politique de l'eau, la commune de Thueyts percevra les subventions suivantes :

6 970 € pour la réhabilitation du réseau d'assainissement quartier Lafarge-secteur Champ de Mars,

26 660 € pour la mise en conformité administrative des 6 captages AEP de la commune (1^{ère} partie).

Approbation de la cession par courtage en ligne des locaux de l'ancienne gendarmerie de Saint Etienne de Lugdarès à la commune pour un montant de 130 000 €.

** Depuis le 1^{er} janvier 2017, le canton de Thueyts change de dénomination et devient le canton de la Haute-Ardèche.*